

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 16 mai 2012

Date de convocation : 11 mai 2012

Nombre de Conseillers : 17

En exercice : 17 Présents : 13 Procurations : 4

Le 16 mai 2012, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET

ABSENTS :

EXCUSES : Laurent AUBUCHOU, Pierre DABAN, Guy LABARRERE, Pierre SAUBATTE

PROCURATIONS : Laurent AUBUCHOU à Jean-Jacques CLAVERIE, Pierre DABAN à Marc CANTON, Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Pierre SAUBATTE à Nicolas BUZY-VIGNAU

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

Lecture du procès-verbal de la séance du 5 avril 2012: adopté à l'unanimité.

1) Compte administratif 2011: adopté à l'unanimité

En section fonctionnement, le résultat de l'exercice est de 471 457,12€ auquel il faut ajouter 74 838,73 € (report 2010) pour un résultat final à affecter de 546 295,85 €. En section investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 368 077,06 €. Les résultats de l'exercice se répartissent comme suit : 368 077,06 € à affecter à la section d'investissement, et le solde (soit 137 138,79 €) à affecter à la section de fonctionnement.

2) Affectation des résultats : adopté à l'unanimité

3) Compte de gestion 2011 : adopté à l'unanimité

2) Création des emplois d'été: adopté à l'unanimité

Il est décidé de créer deux emplois saisonniers d'adjoints d'entretien à temps complet pour les périodes du 2 juillet au 31 août 2012 et du 29 octobre au 2 novembre 2012. Huit jeunes d'Asson travailleront pendant 15 jours et un jeune sera affecté au service du cimetière à la période de Toussaint.

3) Communauté de Communes du Pays de Nay, modification de statuts: adopté à l'unanimité

La Communauté de Communes ayant pris des compétences optionnelles supplémentaires dans les domaines de la culture et de l'habitat, il convient pour chaque commune d'approuver la modification des statuts.

- Le domaine culturel est concerné par l'adhésion au schéma départemental de l'éducation musicale, le soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains, la mise en réseau de la lecture publique, la mise en place de valorisation et restauration du patrimoine historique et industriel du Pays de Nay.

- Dans le domaine de l'habitat, les compétences viseront la politique du logement et du cadre de vie : appui aux projets d'habitat d'intérêt communautaire, opérations d'amélioration de l'habitat, élaboration d'une charte architecturale et paysagère pour le territoire.

4) Voirie 2012, choix de l'entreprise: adopté 11 voix pour et 6 abstentions

Les programmes intempéries 2011 et voirie 2012 se composent d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle. Sont concernés les chemins suivants : Arriuthouet,

Lamadine, Pont Latapie, Lirou, Betcabe, Talou, Pédestarrès, Canet, Loustalot, Cassagne, Arbeü, la Digue, Sazie, Castille, Mourté et lotissement Guichot. Le chemin Arriusoulens s'inscrit dans la tranche conditionnelle. Six entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après étude des dossiers par M. Lère de l'ATESAT, la Société SACER, mieux disante, a été retenue pour un montant de 243 809,90 € HT pour la tranche ferme et 127 095,00 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un total de 370 904,90 € HT.

5) Vente de terrains: refusé, 9 contre, 8 pour

M. le Maire propose la vente de trois terrains à bâtir situés en bordure de la rue du Gabizos. Il y a aujourd'hui de la demande pour ces lots d'une superficie de près de 1 000 m² entièrement viabilisés. Il justifie ce choix en déplorant que plusieurs jeunes Assonnais n'ont pu s'installer sur la commune, faute de propositions adaptées à leurs moyens financiers. Le prix de vente proposé est de 55 € le m², identique à celui pratiqué à la ZAC de la Bastide. Il fait remarquer que cet apport financier permettrait d'éviter un recours important à des emprunts pour des projets en cours et à venir. Jean Gassie opposé au projet, présente ses arguments :« ... la commune est assez peuplée, elle n'a pas besoin d'argent, on brade des terrains communaux quand des particuliers les vendent à 80 €, le foncier est une garantie pour les banques, ce sera une nuisance supplémentaire pour le quartier Labat ... ».

Bruno Fréchou et Bernadette Dourrom, Marc Canton, Antoine Cuyaubère, Jean-Jacques Claverie, munis des procurations de Laurent Aubuchou, Pierre Daban et Guy Labarrère, rejettent la proposition. La vente de ces terrains ne se fera donc pas. Monsieur le Maire explique que cette décision n'empêchera pas la population de croître (2091 habitants en 2012).

6) Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) : adopté à l'unanimité

Michel Aurignac présente les différents travaux réalisés, la liste des mises en conformité à réaliser dans les trois années à venir, ainsi que les coûts estimatifs et un calendrier pour la mise en œuvre. Cette année, il est prévu la création d'un trottoir entre la Mairie et la rue Carrère Longue, ainsi que divers travaux d'amélioration de l'existant le long du CD 126 pour un coût estimé à 41 500 € sur un coût global de 100 000 €. Monsieur le Maire indique que beaucoup de travaux seront effectués en interne grâce à la technicité et la compétence des ouvriers communaux.

Question diverses :

Dotation Globale de Fonctionnement :

M. le Maire informe l'assistance du courrier préfectoral qui fait part de la dotation 2012 affectée à la commune. La somme globale de 250 330 € tient compte de plusieurs paramètres dont la superficie (8 302 Ha.), la population (2 091 habitants) et l'effort fiscal.

Travaux sur le réseau d'assainissement :

La campagne de mesure a débuté le 21 mai, et elle va se poursuivre jusqu'à la fin du mois de juin. Des tests de fumée, des passages de caméra et divers sondages sont prévus durant cette période. Des interventions sur le réseau devant être effectuées de nuit, nous vous demandons de bien vouloir nous excuser pour les désagréments éventuels.

Bruno Fréchou demande que la délibération sur l'échange de terrain soit annulée par une nouvelle délibération. Le Maire répond que ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil.